

Récapitulatif des règles d'hygiène et de sécurité à respecter lors des interventions durant la pandémie COVID-19



PROXIMITÉ

❖ Avant d'arriver chez le bénéficiaire :

- 1) Avant de rentrer dans le domicile du bénéficiaire, je laisse si possible mes affaires personnelles (manteau, sac...) dans mon véhicule.
- 2) Lorsque je suis devant le domicile, je m'équipe avec les protections qui m'ont été données : masque, blouse, etc... *(pour mettre correctement son masque, se référer à la notice déjà distribuée ou présente sur le site admr48.fr).*

Je peux garder mon masque 4 heures consécutives si j'ai plusieurs interventions qui se suivent. Je ne quitte pas mon masque y compris en l'absence du bénéficiaire.

Important : Je ne dois plus toucher mon masque afin de ne pas le contaminer !

❖ Lorsque j'arrive chez le bénéficiaire :

- 1) Je salue mon bénéficiaire sans contact physique. Je dois toujours respecter une distance de 1,5 m.
- 2) Je me lave les mains avec de l'eau et du savon (minimum 20 secondes). Si je n'ai pas accès à de l'eau et du savon, j'utilise le gel hydro alcoolique. *(Voir notice technique hygiène des mains sur le site admr48.fr)*
- 3) J'aère toutes les pièces principales en grand (au moins 10 minutes).

❖ Quand j'entretien le logement du bénéficiaire :

- 1) Avant de commencer mon travail, je demande ou j'aide le bénéficiaire à aller dans une autre pièce de la maison que celle où je dois travailler. Si le bénéficiaire reste dans la même pièce je l'incite à porter un masque.
- 2) Lors de l'entretien du logement, je désinfecte les surfaces très souvent manipulées : poignées de portes et de placards, interrupteurs, télécommandes, écrans, etc...
- 3) Je lave très régulièrement le linge de maison (torchons, draps, serpillères, etc...) à 60°C.

❖ Quand je vais faire des courses pour mon bénéficiaire :

- 1) De préférence, je me rends seul(e) au magasin, si le bénéficiaire m'accompagne, il doit lui aussi porter un masque. Si nous prenons un véhicule, le bénéficiaire se lave les mains avant et après, il se positionne si possible à l'arrière du véhicule.
- 2) Lorsque je reviens chez mon bénéficiaire, je me lave les mains.
- 3) J'enlève le maximum d'emballages avant de ranger les courses. Je rince à l'eau les fruits et les légumes.
- 4) Je ne laisse pas les sacs de courses vides dans une pièce à vivre (les mettre par exemple au garage s'il y en a un).
- 5) Je me lave à nouveau les mains.



DEPUIS
1945



PROXIMITÉ

❖ **Quand je dois faire des soins proches (aide à la prise du repas, passage aux toilettes, etc...) :**

- 1) Je me lave les mains.
- 2) Je contrôle (sans le toucher) que mon masque soit bien positionné.
- 3) Je mets ma visière.
- 4) Je mets des gants s'il y a un risque de contact avec des liquides biologiques.
- 5) Je demande au bénéficiaire, quand c'est possible, de tourner la tête. Je me positionne sur le côté et pas en face du bénéficiaire.



QUALITÉ DE SERVICE

❖ **Avant de quitter le domicile du bénéficiaire :**

- 1) Je lave ma visière.
- 2) Je me lave les mains.

❖ **Quand je rentre chez moi à la fin de mes interventions :**

- 1) Je jette l'ensemble de mes protections à usage unique.
- 2) Je me lave les mains.
- 3) Je change ma tenue vestimentaire que je lave régulièrement.



OFFRE GLOBALE

❖ **De manière générale :**

- Je rassure mes bénéficiaires lors des interventions.
- Je fais remonter tous problèmes rencontrés à mon animatrice de secteur ou à la Fédération ADMR.
- Je signale immédiatement à l'animatrice de secteur tous symptômes constatés chez un bénéficiaire.
- Si moi-même, je ressens les symptômes du Covid je consulte mon médecin et je préviens mon employeur.
- Je respecte scrupuleusement les gestes barrières.



DIMENSION HUMAINE

Merci de redoubler d'attention et d'appliquer ces règles pour se protéger et protéger les personnes autour de soi.



DEPUIS 1945

Vous pouvez retrouver l'ensemble des consignes sur le site www.admr48.fr dans la Rubrique « Espace salariés ».